

INSCRIPTION AU CEFF INDUSTRIE POUR LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE TASV – POST CFC

TOUS LES TERMES UTILISÉS DOIVENT ÊTRE COMPRIS DANS LEUR SENS ÉPICÈNE

1^{ER} EXAMEN

DÉLAI D'INSCRIPTION **27 FÉVRIER 2022**

DATE DE L'EXAMEN D'ADMISSION **9 MARS 2022**

2^E EXAMEN

DÉLAI D'INSCRIPTION **1 MAI 2022**

DATE DE L'EXAMEN D'ADMISSION **11 MAI 2022**

DÉBUT DES COURS **22 AOÛT 2022**

L'inscription au ceff INDUSTRIE requiert les éléments suivants :

- Formulaire d'inscription
- Attestation de domicile originale (et pas l'attestation d'établissement). Important : deux ans de domicile fiscal sans interruption dans le canton de Berne (selon la notice relative à la MPT, point 5.1).
- Copie du certificat fédéral de capacité. Les candidats qui n'ont pas encore obtenu leur CFC au moment de l'inscription devront l'adresser au ceff INDUSTRIE dès réception
- Copie de la pièce d'identité ou du permis de séjour
- Diplôme/Certificat international de langue

De plus, pour prétendre à une admission sans examen (si en votre possession) :

- Copie de l'attestation de cours CGE
- Copie du bulletin du 5^e semestre de la formation professionnelle initiale menant au CFC d'employé de commerce (profil E)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE-TASV (MPT POST CFC)

TOUS LES TERMES UTILISES DOIVENT ETRE COMPRIS DANS LEUR SENS EPICENE

1. DONNEES PERSONNELLES



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA, localité, canton : _____

Domicilié dans le canton de Berne depuis le : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____ N° de mobile : _____

Adresse mail _____

Sexe : féminin masculin

N° AVS : _____

NATIONALITE SUISSE

Lieu d'origine/canton : _____

ETRANGER

Nationalité : _____ Pays d'origine : _____

Permis de séjour : B C F N L
(*Veillez joindre une copie*)

En Suisse depuis : _____ année(s) Langue maternelle (langue usuelle) : _____

1.1. REPRESENTANT LEGAL

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA, localité : _____

N° de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Sexe : féminin masculin

2. ECOLES FRÉQUENTÉES ET APPRENTISSAGE

Cycle secondaire I : ____ Années Localité : _____

Ecole professionnelle, école de métiers, autre école post-scolarité obligatoire :

____ Années Localité : _____

Apprentissage de : _____ effectué chez : _____

Année de l'obtention du certificat fédéral de capacité en : _____

3. EXPERIENCE PRELIMINAIRE

J'ai effectué des stages dans les professions suivantes :

MÉTIER	ENTREPRISE	LIEU	DURÉE

4. CERTIFICAT INTERNATIONAL DE LANGUES

Je suis en possession d'un certificat international de langue.

oui, langue : _____ (joindre une copie du certificat)

non

5. DISPENSE DE L'EXAMEN D'ADMISSION D'ALLEMAND

Selon la directive ci-jointe, point 5.3. :

oui, joindre les documents justificatifs adéquats

non

6. COÛT DES ÉTUDES

Il faut compter avec un coût total d'environ CHF 1'000.-, qui englobent la taxe d'admission, les ouvrages, les fournitures, les activités extrascolaires et le voyage d'études.

7. POURSUITE DES ETUDES (A BUT STATISTIQUE UNIQUEMENT)

Après l'obtention de la maturité professionnelle, le candidat souhaite poursuivre une formation :

Formation HES : _____

Autre : _____

8. REMARQUES PERSONNELLES

9. MESURES SPÉCIFIQUES LIÉES À UN HANDICAP

Lors de l'examen d'admission, je souhaite bénéficier de mesures de compensation des désavantages liés à un handicap (troubles DYS, autre) :

oui (*joindre un justificatif svp*) non

La demande soit être faite au moment de l'inscription, sur présentation d'un justificatif établi par un spécialiste en charge du suivi thérapeutique. Les difficultés d'apprentissage doivent être mentionnées, ainsi que la mesure de compensation sollicitée. Une décision sera rendue avec la confirmation d'inscription.

10. SIGNATURES

Par ma signature, j'atteste de la véracité des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions d'admissions du règlement spécifique à la filière de formation CFC plein temps et dans le domaine INDUSTRIE (<http://www.ceff.ch/ceff-industrie/telechargements/>). J'atteste également avoir pris connaissance de la notice relative à la maturité professionnelle technique ci-jointe.

	Lieu et date	Signature
Candidat :	_____	_____
Représentant légal :	_____	_____

A renvoyer à :
ceff INDUSTRIE
Secrétariat
Baptiste-Savoie 26
2610 Saint-Imier

NOTICE RELATIVE À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE ORIENTATION TECHNIQUE, ARCHITECTURE ET SCIENCES DE LA VIE – TASV (MPT)

TOUS LES TERMES UTILISES DOIVENT ETRE COMPRIS DANS LEUR SENS EPICENE

1. FILIERES MPT

1.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE (MPT INTÉGRÉE)

Les candidats en formation préparent simultanément les parties « Pratique » et « Connaissances professionnelles » du CFC dans le métier de leur choix, ainsi que les matières spécifiques de la MPT, soit en :

- 3 ans : MPT intégrée multilingue en 3 ans (MPTM)
- 4 ans : MPT intégrée en 4 ans (MPT4)

Un raccourcissement de la durée d'apprentissage à 3 ans, CFC + MPT, est envisageable en fin de 1^{re} année en fonction des résultats obtenus.

1.2. FILIÈRE POST-CFC (MPT À PLEIN TEMPS)

Après la réussite de son CFC, le candidat désirant compléter sa formation peut suivre la MPT post CFC sur une année à plein temps.

2. BRANCHES ENSEIGNÉES

- Français
- Allemand
- Anglais
- Mathématiques fondamentales
- Mathématiques spécifiques
- Sciences naturelles (chimie + physique)
- Histoire et institutions politiques
- Economie et droit
- Branches interdisciplinaires

3. ADMISSION

3.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE (MPT INTÉGRÉE)

Les élèves s'inscrivant à la filière MPT intégrée doivent faire valoir la confirmation d'entrée en apprentissage.

- Les élèves de section pré-gymnasiale de l'année 11H de l'école secondaire sont dispensés de l'examen d'admission MPT.
- L'admission sans examen en MTPM nécessite en plus de la condition ci-dessus un 4,5 de moyenne générale en anglais à la fin du premier semestre de 11H.
- Les autres élèves sont soumis à l'examen d'entrée.

3.2. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE POST-CFC (PLEIN TEMPS)

Les candidats s'inscrivant à la filière MPT post CFC doivent être en possession d'un CFC.

Les candidats suivants sont dispensés d'examen d'admission :

- En possession d'un CFC d'employé de commerce (profil E), avec une moyenne d'au moins 4.8 au 5^e semestre en tenant compte des branches d'allemand, de français, d'anglais et d'économie et société (compte double)
- En possession d'une attestation de cours CGE

Afin d'être pris en compte, les notes du 5^e semestre du CFC précédant et/ou l'attestation de suivi de cours CGE doivent avoir été obtenus maximum 3 ans avant la date d'inscription aux examens d'entrée au ceff. Dans le cas contraire, les candidats sont soumis, au même titre que les autres ne remplissant pas ces critères, aux examens d'entrée.

3.3. EXAMEN D'ADMISSION

L'examen correspond au plan d'étude de niveau « B » de l'année 11H de l'école secondaire du canton de Berne (fin 1^{er} semestre).

Branche	Pondération
Français	1
Allemand * (écrit et oral)	1
Anglais	1
Mathématiques	3

* Les MPT post CFC n'ont pas d'examen oral

3.4. RÉUSSITE DE L'EXAMEN

Pour les formations MPT4 intégrée et MPT post, l'examen d'admission est réussi si la moyenne de toutes les notes des examens s'élève au moins à 4.0.

Pour la formation en MPTM (multilingue) intégrée, la note de l'examen d'anglais doit être supérieure ou égale à 4.5 et la moyenne générale doit s'élever au moins à 4.2.

3.5. INDICATION DES VOIES DE RECOURS

La direction d'école notifie aux candidats leurs résultats d'examens en joignant un relevé de notes, qui indique les voies de recours.

4. DÉLAI D'INSCRIPTION

Au moins deux sessions d'examens d'entrée sont organisées par année. Les délais sont en outre publiés sur le site internet du ceff.

5. ADMISSION EXTRAORDINAIRE

5.1. CANDIDATS SUISSES RESIDANTS HORS CANTON OU N'ETANT PAS DOMICILIES DANS LE CANTON DE BERNE DEPUIS 2 ANS

Frais d'écolage pour les élèves MP post CFC :

L'école établit une facture de frais d'écolage à tous les candidats de la MP post CFC résidant dans un autre canton ou n'étant pas domiciliés dans le canton de Berne depuis deux ans.

Le montant par année scolaire est basé sur le règlement intercantonal concernant les taxes scolaires (actuellement environ CHF 14 600).

Nous recommandons vivement à ces candidats de se renseigner, avant de s'inscrire en MP post CFC, auprès de l'Office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle du canton de Berne ainsi qu'auprès de l'Office de la formation professionnelle de leur (ancien) canton de résidence pour connaître l'importance de ces coûts et savoir s'ils seront pris en charge et à quelle hauteur. Ensuite, c'est aux candidats de soumettre une demande d'approbation des coûts.

Conditions d'admission pour MP intégrée et MP post CFC :

Pour les candidats résidant dans un autre canton ou n'étant pas domiciliés dans le canton de Berne depuis deux ans, les conditions d'admission du canton d'origine s'appliquent. Les candidats doivent fournir une preuve qu'ils remplissent les conditions d'admission dans leur canton d'origine. Le canton d'origine décide des exceptions.

Au ceff, les candidats sont admis sans examen s'ils sont également admis à la maturité professionnelle sans examen dans leur (ancien) canton de résidence.

5.2. CANDIDATS AYANT ACQUIS LEUR FORMATION A L'ÉTRANGER

Pour les candidats ayant acquis leur formation à l'étranger, il est nécessaire de demander l'approbation de l'inspecteur des écoles professionnelles compétent.

5.3. REGLEMENTATION CONCERNANT L'INTEGRATION TARDIVE DES ELEVES DANS LE CURSUS SCOLAIRE : DISPENSE DEUXIEME LANGUE NATIONALE

Les candidats qui résident en Suisse depuis moins de dix ans et qui n'ont pas suivi l'enseignement de l'allemand avant l'entrée en école secondaire peuvent être dispensés de l'examen d'admission d'allemand. Par contre, ils ne seront pas dispensés des cours et de l'examen final de MPT.

La demande de dispense doit être déposée lors de l'inscription aux examens d'admission, accompagnée des documents justificatifs adéquats.



6. PROJET BYOD (BRING YOUR OWN DEVICE)

Dans le cadre de la transformation numérique des écoles secondaires et professionnelles cantonales, de plus en plus d'établissements adoptent la stratégie "Bring Your Own Device", c'est-à-dire que les apprenants apportent leurs propres appareils électroniques (ordinateurs portables ou tablettes) en classe et les utilisent. Depuis l'année scolaire 2021/22, le ceff a lancé un projet pilote afin d'évaluer cette stratégie.

Les candidats qui feront partie de ces classes pilotes en seront informés après leur admission et recevront les informations et recommandations concernant l'achat d'un ordinateur privé. Pour cet achat, un budget d'env. 800 CHF est à prévoir. Le coût d'achat et de maintenance des ordinateurs portables personnels est à la charge de l'apprenant.